



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

64^{ème} Congrès de l'UMIH
« Notre métier, c'est la vie »

Rapport moral et d'activités

Mardi 29 novembre 2016

I. La vie de l'UMIH: quotidien et fonctionnement

Il faut bien distinguer ces 2 volets :

- **Notre quotidien** qui révèle l'activité régulière (les missions de bases) des élus et des permanents de la rue d'Anjou : **informer, accompagner, défendre les professionnels**. A cet effet, nous avons augmenté le nombre de réponses que nous apportons aux professionnels.

→ C'est une reconnaissance de l'expertise des services mais également un révélateur de l'inflation des normes ou réglementations qui pèsent sur les entreprises.

Plusieurs chiffres pour illustrer cette information : plus de 100 appels par jour en moyenne dont la moitié pour les services juridiques, social, fiscal plus les mails, plus de 80 circulaires établies sur l'année 2016, et notre newsletter UMIH NEWS, hebdomadaire, qui se diffuse toujours davantage (près de 6000 inscrits directs).

→ Nous apportons ainsi en complémentarité avec les équipes des départements un conseil de plus en plus personnalisé aux professionnels.

Après avoir informé et conseillé, nous devons **Former et Développer** grâce à UMIH Formation. Le catalogue se diversifie pour répondre aux attentes des professionnels. UMIH FORMATION a organisé plus de 15% de stages supplémentaires par rapport à 2015 soit plus de 3200 stages organisés sur la France métropolitaine et DOM. 23 000 stagiaires ont suivi une formation chez UMIH FORMATION à fin novembre.

Enfin, le CA est en hausse de 3% à fin novembre, gage d'une bonne santé économique.

UMIH FORMATION est devenue l'organisme de formation de la branche professionnelle, ambition qui a légitimé sa création à l'époque.

Message : un nouveau type de partenariat gagnant-gagnant s'est mis en place au cours de l'année 2016 avec des départements pilote comme la Côte d'or, le Nord et la Somme avec d'excellents résultats.

Le principe est simple : permettre au département de se recentrer sur son activité de syndicalisation tout en développant l'offre de formation par UMIH FORMATION sur son territoire. La synergie est parfaite et va se généraliser au cours de l'année 2017.

En relation avec UMIH Formation nous avons mis en place un organisme de formation low-cost qui se nomme **11form** afin de nous positionner sur le marché avec des offres et une politique commerciale agressive face à la concurrence. Nous en reparlerons cette après-midi.

- **Le fonctionnement** de notre Union repose sur une activité statutaire classique et la recherche permanente d'une meilleure représentation des professionnels en nous renforçant et en assumant le rôle de porte-parole de la profession.

1. Au plan statutaire

Nous avons réuni :

- Directoires UMIH : 10 (1 de plus en décembre)
- Conseils d'Administration UMIH : 3 dont 1 CA exceptionnel
- Bureaux des branches : 3 dont 1 électif
- Commission confédérale des Finances : 3
- Colloque des saisonniers à Arcachon

Signalons la tenue de l'Assemblée générale UMIH Prestige le 16 09 2016 et l'arrivée d'un nouveau Président: Christophe Laure, à la tête de l'Intercontinental Paris Opéra.

Pour être exhaustif, la Commission des Affaires sociales de la Formation professionnelle, enrichit régulièrement le fonctionnement de notre organisation.

UMIH a créé une société commerciale (la SPEPIH) afin de gérer nos partenariats qui sont en forte augmentation comme va le démontrer le rapport financier.

2. Au plan organisationnel

a. L'UMIH se renforce

La fusion avec la CPIH s'est réalisée le 31 mars 2016, Elle a permis de nous consolider territorialement et d'intégrer une équipe de permanents au sein de la rue d'Anjou.

5 collaborateurs, que vous connaissez déjà bien, nous ont rejoints : Charlotte, Martine, Fouzia, Nassera et Nora. Le patrimoine (siège, locaux) de la CPIH a également été transféré à l'UMIH.

La **CSCAD (Chambre Syndicale des Cabarets Artistiques et Discothèques)** nous a rejoint en tant que syndicat associé. Cette structure représente plus de 250 adhérents et nous permet d'affirmer notre place dans le monde de la nuit.

Une structure interdépartementale **UMIH Bowling Loisirs** sera créée rapidement suite à la signature entre la CPIH Bowlings et la FNB du protocole prévoyant la fusion des 2 organisations. Celui-ci sera signé pendant le congrès.

Vous avez élu les bureaux et conseils d'administration des branches le 4 octobre dernier : des membres renouvelés et des présidents confirmés dans leur responsabilité. Et un constat : ce sont des professionnels en activité qui s'investissent dans notre organisation.

Mise en place de la Commission Développement Durable : nous saluons la création de cette instance sous la présidence de Karim KHAN qui a déjà produit des outils pour

accompagner les entreprises « **Nos guides pour vaincre le gaspillage dans l'hôtellerie et la restauration** ». Très bonnes retombées médiatiques sur ces documents.

La présidence confédérale souhaitait un rapprochement entre les organisations UMIH de Paris. Elle salue donc la création de UMIH Paris/Ile de France qui est la fusion entre le syndicat de la rue Meslay et l'UPIH et permet à notre confédération d'être mieux implantée et plus représentative dans Paris et la région parisienne face à la concurrence.

b. L'UMIH au plus proche des professionnels

Les élus de l'UMIH nationale se mobilisent pour être présents lors des **AG des fédérations UMIH** : → plus de 60 fois en 2016 auxquelles s'ajoutent les nombreuses réunions d'informations.

Nous continuons de mettre à votre disposition et à celle de vos adhérents **des outils de communication** pour informer et accompagner les professionnels :

- **UMIH News** : notre newsletter hebdomadaire que tous vos adhérents doivent recevoir ! A ce jour, plus de 6000 destinataires (politiques, parlementaires, journalistes). Certains départements nous ont confié l'envoi de la newsletter directement à leurs adhérents.
- Notre site internet www.umih.fr qui est le site référence de la profession et du secteur, avec près de 20 000 visiteurs uniques par mois.
- Notre présence sur **les réseaux sociaux** se renforce grâce au recrutement d'un contrat de professionnalisation depuis septembre 2016. Nous avons 2000 mentions « J'aime » sur notre page **Facebook** et 2335 « followers » sur notre compte **Twitter**. Cela représente une augmentation pour chacun des supports de près de 40% par rapport en 2015. Notre présence sur ces sites est indispensable et permet d'informer en temps réel les professionnels.
- **Notre application Smartphone** de plus en plus téléchargée.
- Notre journal **NOUS CHR** qui fête ce mois-ci son 50^{ème} numéro. Quel chemin parcouru en 5 ans ! Car aujourd'hui, nous sommes N°1 chez les chefs d'entreprises ! Notre magazine est le magazine le plus diffusé chez les chefs d'entreprises. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'OJD. Quelle belle réussite. Nous remercions la rédaction, Sébastien HOBBELS et Nathalie HEPTING, ainsi que toute l'équipe du comité de rédaction.
- Enfin nous avons réédité et actualisé une nouvelle version du **Livre blanc** qui vous sera présentée cet après-midi. Rappelons que ce support nous permet de mesurer le travail accompli mais également le travail à faire ; et de tenir informé les adhérents des dossiers sur lesquels travaille l'UMIH.

L'UMIH est aux côtés des professionnels quand des événements l'imposent :

Lors des attentats de Paris et Nice, comme lors de catastrophes exceptionnels, l'UMIH est à vos côtés. On se rend compte que nos établissements, lors d'évènements tragiques, sont en 1ère ligne.

- Juste après l'attentat de Nice, Hervé BECAM s'est rendu dans les jours qui ont suivi la tragédie à la rencontre des professionnels niçois qui ont dû faire face à la barbarie. Nous avons rencontré les salariés et les chefs d'entreprises sur la promenade des Anglais afin de leur rendre hommage et leur témoigner la solidarité de toute la profession.
- Nous avons déclenché l'action sociale HCR.
- Au plan national, nous avons demandé la réactivation de la Cellule de continuité économique et le Comité d'urgence économique pour le tourisme
→ Des mesures d'accompagnement ponctuelles et spécifiques ont été prises pour venir en appui aux professionnels.

→ Encore une fois, nous tenons à rendre hommage à nos professionnels et à leurs salariés touchés lors d'évènements tragiques.

c. L'UMIH vous représente

i. Au niveau national

Notre quotidien est de promouvoir la profession et de défendre les intérêts et les spécificités de chacun. Chaque semaine, pour ne pas dire tous les jours, nous sommes au Parlement, dans les ministères, en rendez-vous avec nos administrations, dans les médias, dans les instances interprofessionnelles. Nous ne détaillons pas tous nos rendez-vous, car vous le savez l'UMIH bosse, l'UMIH est en ordre de marche pour vous et vos adhérents. Nous vous détaillerons dans la 2nde partie du rapport les actions menées par l'UMIH dossier par dossier.

Cette année est particulière pour notre secteur, le tourisme.

Suite aux événements tragiques, et comme nous l'avons déjà dit, l'UMIH est montée en première ligne pour faire prendre conscience du tourisme au plus haut niveau. Car un constat: nous sommes le secteur le plus touché par ces événements.

Nous avons préparé, avec le Gouvernement, le Comité interministériel sur le tourisme qui s'est tenu le 7 novembre 2016: le 1^{er} depuis 13 ans!!

Nous avons participé à la 2^{ème} conférence annuelle sur le tourisme (17 novembre dernier).

Nous sommes montés au créneau médiatiquement pour parler des conséquences des événements sur nos établissements et pour demander une plus grande considération de notre secteur.

Nos messages sont simples et clairs : rassurer, investir, pariez sur le tourisme :

- Rassurer : nous demandons des mesures de sécurité et des communications spécifiques auprès des touristes.
- Investir : mettre les moyens pour la promotion de notre pays
- Pariez sur le tourisme

L'Etat a annoncé de nombreuses mesures et une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros. → Ce sont des avancées MAIS nous pensons qu'elles ne sont pas à la hauteur de la contribution économique de notre secteur.

ii. Au niveau de l'interprofession

Notre présence dans les **instances interprofessionnelles** est indispensable car nous devons peser sur les orientations défendues lors des négociations sociales, comme celles sur le chômage, la pénibilité. En renforçant notre présence, nous défendons efficacement nos spécificités et les intérêts de nos adhérents.

Nous sommes le seul syndicat français à être présent au niveau des 3 instances interprofessionnelles : **Medef, CGPME et UPA**. Roland HEGUY est d'ailleurs membre du Comité exécutif du Medef. Le rapport financier exposera le coût de ces multiples adhésions.

iii. Au niveau Européen

La présidence confédérale s'est impliquée afin de renforcer notre présence au sein de **l'HOTREC** avec l'élection en octobre 2016 de Samuel LACOMBE, représentant UMIH –GNC au sein Comité exécutif. C'est une force pour l'UMIH et pour la France d'être présent au Comex à partir du 1^{er} janvier 2017.

Jean-Marc BANQUET D'ORX complète notre représentation en étant réélu au Sectoral Social Committee de l'HOTREC (soit l'équivalent de la Commission des Affaires sociales) pendant 2 ans à partir du 1er janvier 2017.

Nos actions de lobbying au niveau européen portent sur des réglementations à venir ou la révision de textes européens existants : nouveau marché numérique (économie collaborative et OTA), TVA, etc. Nous avons travaillé avec succès sur la délivrance des visas touristiques, les voyages à forfait et les services de paiement par carte bancaire.

Nous continuons nos actions menées avec **l'ENA** (European Nightlife Association) afin que la nuit parle d'une seule et même et voix au niveau européen.

iv. Dans les médias

L'UMIH est **le porte-parole de la profession**. Nos élus, tous nos élus d'ailleurs, nationaux et locaux, répondent, au quotidien, aux nombreuses sollicitations de la presse. C'est la force de notre représentativité et de la diversité de notre organisation.

Au-delà de simples réponses aux sollicitations, l'UMIH est prescripteur pour faire monter dans l'actualité des sujets. Notre action médiatique sur le boycott de la taxe de séjour a permis de faire bouger les lignes lors de la discussion du projet de loi Lemaire. Sans ça,

nous n'aurions pas obtenu autant d'avancées. Notre mobilisation également dans la presse pour montrer l'absurdité de la réglementation relative à la transparence des contrôles hygiène a également porté ses fruits. Nous y reviendrons un peu plus loin dans notre rapport.

d. L'UMIH présente aux grands rendez-vous de la profession

Pour la dernière édition **d'EquipHotel**, nous avons accueilli sur notre stand nos adhérents, les professionnels, les élus. Tous sont venus sur le stand de l'UMIH. Nous tenons à remercier Thierry PERBET, Jean-Christophe CARCENAC et Joël OUDIN pour leur mobilisation pendant tout le salon. Ils ont animé notre stand et ont répondu aux questions des professionnels. N'oublions pas tous les élus de l'UMIH également présents pendant ces 5 jours : Michel BEDU (et l'équipe d'UMIH Formation), Laurent LUTSE, Hubert JAN, Thierry GREGOIRE, Laurent DUC...

Pendant le salon, nous avons co-organisé avec KLESIA une matinée d'échanges et de débats sur le thème « Numérique et nouvelles formes du travail : les CHR acteurs du changement ? ».

Boris PROSVAUT, le nouveau directeur d'EH viendra présenter le bilan jeudi de cette dernière édition.

Pour le monde de la nuit, l'UMIH est présente aussi aux grands rendez-vous de la profession. La nuit est un facteur d'attractivité touristique pour notre pays. Pour la 4^{ème} année consécutive, nous avons été présents au **MICS** pour répondre aux sollicitations des professionnels, mais également animer les conférences. Un grand merci à Laurent LUTSE et Gérard SIAD pour leur mobilisation. Nous avons participé également au **G20 de la Nuit** la semaine dernière pour aller à la rencontre de professionnels et leur montrer le rôle de l'UMIH.

Cette année encore, nos fédérations départementales et régionales UMIH se sont mobilisées avec succès pour la **Fête de la Gastronomie** : Toulouse en Fête, etc. Signalons cependant pour être objectif que la région centre n'a pas souhaité s'associer à cet événement.

L'UMIH a participé aux **Rabelais des Jeunes talents** organisés par la CGAD afin de mettre en avant nos métiers, nos jeunes et l'apprentissage, voie d'excellence pour notre secteur.

Pour la 1^{ère} année, l'UMIH était présente au **Salon des Maires** afin d'être au plus près des élus locaux. Notre objectif : faire partager aux élus locaux nos préoccupations sur la désertification rurale et leur présenter notre projet Faitout. Pour cette édition, nous avons partagé un stand avec les Gîtes de France : nos problématiques se rapprochent.

L'UMIH a également soutenu la journée « **Chefs solidaires** » organisée par Sidaction, et était présente au **Salon de l'Agriculture**. Avec vos fédérations, vous avez été également présents dans de nombreuses manifestations de la profession ; renforçant toujours un peu plus l'image de l'UMIH.

e. L'UMIH à votre service

Nous avons mis en place une nouvelle politique de partenariat pour répondre aux attentes de vos adhérents.

Cette année, nous comptons les nouveaux partenariats suivants :

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| 1. EDF Entreprises | 5. Pilgo |
| 2. Hotelcareer | 6. Roomokay |
| 3. LasTable | 7. Astart Val'Assurances |
| 4. NFC | 8. Zen Park |

Nous renforçons notre partenariat avec les **émetteurs de titre restaurants** avec pour la première fois en 2016 la mise en place d'un tarif dédié aux adhérents de l'UMIH leur assurant des réductions jusqu'à -20% sur le barème général des commissions papier. Et toujours une intervention personnalisé de Charly BELISSON pour traiter vos demandes.

Nous vous présenterons cet après-midi notre projet **UMIH Direct** qui comporte un chapitre important sur le partenariat, novateur sur l'offre faite aux adhérents. C'est l'occasion de vous redire UMIH Achats, c'est fini.

3. L'UMIH devant les tribunaux

a. Autorité de la concurrence et Tribunal de commerce contre Booking et Expedia

L'UMIH a préparé un rapport en vue de la clause de revoyure devant l'Autorité de la concurrence, en présence de Booking, afin de démontrer, dans le cadre de ce « bilan intermédiaire contradictoire » unique en Europe, que les engagements mis en œuvre par Booking n'ont pas développé la concurrence entre plateformes, et n'ont pas réduit le niveau des commissions.

L'UMIH continue sa pression en étant au soutien du ministre dans deux procédures en cours contre Booking, devant le Tribunal de commerce de Paris (audience a eu lieu le 5 septembre 2016 et délibéré prévu aujourd'hui-même) et contre Expedia devant la Cour d'Appel de Paris (audiences de plaidoiries prévues le 19 avril 2017).

b. La Fourchette c/ Messieurs Héguy, Jan et Terlon

Depuis deux ans, le site Lafourchette.com nous poursuivait pour diffamation publique pour des propos tenus dans NOUS CHRd. Nous étions impatients de défendre notre liberté de syndicalistes devant un tribunal. C'est bien notre légitimité de mettre en garde nos adhérents contre des pratiques néfastes pour eux. La veille de la décision du Tribunal de grande instance de Paris, Lafourchette.com a retiré sa plainte.

Notre vie de syndicalistes est remplie de combats de ce genre. Nous devons être des lanceurs d'alerte, le rôle de l'UMIH est de se tenir à l'avant-garde. Soyez-en assurés, chers collègues, nous serons toujours là pour défendre et valoriser notre profession !

c. TERTIO c/ UMIH

L'UMIH a mis fin en décembre 2014 à ses relations avec TERTIO et a obtenu le retrait par TERTIO de la marque UMIHACHATS qu'il avait déposé frauduleusement.

TERTIO a assigné l'UMIH le 28 avril 2015 pour remettre en cause notre décision de ne pas reconduire nos relations contractuelles au 31 décembre 2014. L'UMIH a déposé des demandes reconventionnelles d'un montant de **311.556,37 euros**.

Une procédure collective a été ouverte pour Tertio et un mandataire judiciaire nommé. Nous avons déclaré nos créances en août 2016.

Nous avons également assigné en intervention forcée Monsieur Serge AGZIKARIAN afin de le mettre en cause devant l'instance en cours devant le Tribunal de grande instance de Paris afin qu'il soit condamné « in solidum » avec TERTIO à payer la somme de 243 000 €.

II. Nos actions, nos résultats, vos réussites

Afin de mieux mesurer nos actions au cours de cette année, rappelons que plusieurs situations se présentent auxquelles nous avons dû faire face :

- Soit **empêcher** un projet de réglementation de s'appliquer ou du moins en cas d'impossibilité de la stopper ou d'en réduire les effets sur l'entreprise.
- Soit si la réglementation s'applique, **accompagner** de la meilleure façon les professionnels dans la mise en œuvre de celle-ci.
- Soit nous-mêmes **demander, créer** une réglementation pour réguler ou encadrer certaines activités ou pratiques.

Tout le travail mené par l'UMIH peut se faire grâce à la mobilisation et à l'investissement des Présidents de branches, accompagnés des services de l'UMIH.

1. L'UMIH en OPPOSITION à une réglementation

Les amendements, les projets ou propositions de lois sont multiples au cours d'une année. Il y a bien sûr ceux qui font la une de l'actualité mais nous devons aussi combattre des initiatives parfois plus sournoises, dissimulées.

a. Transparence des contrôles d'hygiène

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 prévoit que les résultats des contrôles officiels en hygiène, y compris les restaurants, soient rendus publics. La mise en application de cette mesure sur l'ensemble du territoire français était prévue au plus tard le 1er janvier 2016.

Après l'expérimentation à Paris et en Avignon courant 2015, l'UMIH a multiplié les rencontres toute l'année 2016 (Direction Générale de l'Alimentation au Ministère de l'Agriculture, Députés, DGE...). Si nous militons pour apporter aux consommateurs une information claire et transparente, nous ne souhaitons pas que cette nouvelle mesure stigmatise une nouvelle fois notre profession.

Suite à notre mobilisation, nous avons obtenu une première avancée puisque, dans la dernière version du projet de décret, les résultats des contrôles ne seront pas obligatoirement apposés sur la devanture de nos établissements. C'est laissé au choix des professionnels.

Mais, pour l'UMIH, cet objectif atteint n'est pas suffisant.

Nous avons donc mobilisé l'opinion publique en présentant dans la presse l'absurdité de l'application de cette nouvelle réglementation. Notre mobilisation a porté ses fruits, puisque **le ministère a retardé la publication du décret**, et donc son entrée en vigueur. Selon nos dernières informations, le décret serait toujours bloqué au Conseil d'Etat. Il ne serait pas prévu à ce jour de date de publication, ni de date d'entrée en vigueur.

b. Origine des produits aquatiques (loi relative à l'économie bleue du 21 juin 2016)

Initialement, dans la proposition de loi, un article imposait aux restaurateurs d'afficher sur leurs cartes l'indication de l'origine des produits aquatiques.

L'UMIH a œuvré auprès des parlementaires pour que la rédaction initiale soit modifiée et devienne facultative. Et nous l'avons obtenu ! En effet, même si nous militons pour plus de transparence, nous ne souhaitons pas qu'une nouvelle réglementation soit imposée une fois de plus à notre secteur.

Les parlementaires ont compris notre demande et cette mesure a été remplacée par une démarche volontaire, d'ores et déjà mise en place par un grand nombre de restaurateurs souhaitant valoriser leurs produits.

c. Mesures concernant les débits de boissons

Dans le cadre de la simplification des débits de boissons, nous avons œuvré pour éviter :

- la démultiplication de la licence de débit de boissons qui risquait de faire perdre la valeur de la licence et du fonds de commerce ;
- la création de licences III. Sur la règle du quota, nous avons œuvré pour que ne soit pas attribué un nombre supplémentaire de licences de débit de boissons de 3e catégorie lorsque ces demandes émanent d'exploitants viticoles et/ou de chambre d'hôtes situés au sein de communes viticoles

d. Revente de tabac

Nous nous sommes mobilisés pour faire rejeter par l'Assemblée nationale un amendement au PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) qui voulait supprimer la revente de tabac dans nos établissements (boîtes de nuit, clubs, brasseries et restaurants). L'amendement n'a pas été adopté.

e. Taxe de séjour

En avril dernier, les hôteliers déploraient que la plateforme Aritel-Homeaway (Groupe Expedia), principal partenaire de l'UEFA EURO 2016™, n'ait pris aucun engagement pour collecter la taxe de séjour, avec les 10 métropoles accueillant les championnats.

L'ensemble des professionnels de l'hébergement ont alors décidé de réserver pendant la compétition cette taxe de séjour afin de rappeler aux exécutifs locaux et nationaux de mettre fin à cette iniquité fiscale et demander une collecte effective et en toute transparente.

La mobilisation des hôteliers a été générale et favorablement perçue par l'opinion publique. Elle a permis de faire avancer nos propositions dans la loi Numérique et d'obliger les plateformes à s'engager pour collecter la taxe de séjour dans certaines villes.

f. Taxe soda

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, l'UMIH est montée au créneau pour empêcher l'augmentation de la contribution sur les boissons sucrées ou edulcorées (taxe soda). L'amendement a été rejeté.

g. Décret-plage

Depuis la publication du décret-plage en 2006, l'UMIH s'oppose à son application et dénonce ses conséquences économiques et sociales. En l'état actuel de la réglementation, le texte entraînerait globalement la suppression de plus de 2.000 emplois sur le territoire national. Sans remettre en cause la loi Littoral, les établissements de plage, directement concernés par la protection de l'environnement et du littoral, ont besoin d'une réglementation adaptée pour chaque façade maritime, en tenant compte des spécificités des communes.

L'UMIH a organisé la 1ère Convention nationale des plagistes à Cannes les 29 et 30 mai dernier pour demander plus de souplesse dans la mise en œuvre du décret plage de 2006 et sa modification afin de concilier les activités économiques et les impératifs liés au domaine public maritime.

L'UMIH demande une modification du décret plage de 2006 en ce qui concerne la densité des plages et la démontabilité des équipements en prenant en compte les territoires et les patrimoines. Les élus locaux soutiennent la position de notre organisation.

L'UMIH poursuit sa mobilisation sur ce dossier majeur pour nos professionnels plagistes.

h. Nouveau classement hôtelier

Lors de la réforme du classement hôtelier en 2009, il a été prévu que le référentiel serait révisable tous les cinq ans. Pour renforcer le positionnement concurrentiel de l'hôtellerie française, le gouvernement a donc procédé à une modernisation des normes de classement des hôtels de tourisme.

Ce nouveau référentiel vise à moderniser et adapter l'offre hôtelière aux pratiques internationales, à l'évolution des pratiques digitales et bien entendu à l'amélioration du confort du client.

Cette nouvelle grille est applicable pour toutes les demandes de classement présentées à compter du 1er avril ainsi que pour les demandes d'attribution « distinction Palace ».

La concertation avec les professionnels est intervenue extrêmement tardivement, et a de ce fait été limitée. Cependant, l'UMIH a fait part fermement de son inquiétude aux divers ministres concernés, ce qui a permis finalement d'obtenir un certain nombre d'assouplissements par rapport au texte prévu initialement.

L'UMIH est toujours en lien étroit avec Atout France pour traiter au cas par cas les problèmes de classements, rencontrés notamment sur le terrain avec les contrôleurs.

2. L'UMIH ACCOMPAGNE ses adhérents

a. Accessibilité

Certains sujets exigent un suivi permanent des services; c'est le cas de l'accessibilité.

L'UMIH a participé activement aux 41 réunions de concertation depuis 2014 pour aboutir à la réécriture des textes sur l'accessibilité. De nombreuses atténuations et assouplissements ont été obtenus pour nos établissements CHRD situés dans un bâti existant. L'UMIH a mis à disposition de ses adhérents en 2015 des fiches pratiques pour accompagner les professionnels dans leur démarche.

Nous sommes toujours en relation avec la Déléguée Ministérielle à l'Accessibilité, avec la DGT, DHUP et la direction du logement pour continuer à répondre aux interrogations de nos adhérents qui souhaitent entrer dans la démarche (toujours possible malgré les délais dépassés) et pour travailler sur le projet d'arrêté concernant les bâtiments neufs.

b. Médiateur du Tourisme

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Code de la consommation impose aux **professionnels de tous les secteurs** (dont le nôtre) de communiquer aux consommateurs les coordonnées d'un médiateur.

En effet, comme cette nouvelle obligation, issue d'une réglementation européenne, porte sur les professionnels qui doivent garantir au consommateur le recours gratuit à un dispositif de médiation de la consommation, cela aura nécessairement un coût pour ces professionnels.

L'UMIH a retenu les services de la **Médiation du Tourisme et du Voyage (MTV)**, et négocié pour tous ses adhérents l'accès à son médiateur à des **conditions privilégiées**.

Aussi, l'UMIH a **décidé de prendre en charge la cotisation annuelle couvrant la mutualisation des coûts de fonctionnement et de gestion de la médiation**. Resteront à la charge des professionnels Cafés, Hôtels, Restaurants et Discothèques, des **frais de dossiers** négociés à **50 €HT** en cas d'avis rendu par le Médiateur.

c. Publication du Guide de bonnes pratiques d'hygiène du restaurateur

Ce document permet aux professionnels qui respectent les bonnes pratiques présentées dans ces guides, d'éviter de mettre en place une démarche HACCP, très lourde et très contraignante pour les petites structures.

C'est la raison pour laquelle les organisations professionnelles de la restauration ont travaillé ensemble à la réalisation d'un guide pour la profession, qui s'adresse à la restauration commerciale sous toutes ses formes. Il a été élaboré en se basant sur une démarche HACCP, en prenant en compte les dangers biologiques, chimiques, et physiques.

Il constitue aujourd'hui le document de référence en matière d'hygiène pour notre secteur, que ce soit pour les professionnels de la restauration ou pour les agents chargés des contrôles. Il permet, à chaque restaurateur qui se l'approprie, de s'exempter d'une démarche HACCP. Ce guide constitue également la base de votre plan de maîtrise sanitaire.

d. Lutte contre le gaspillage

L'UMIH, signataire du Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire en 2013, participe de manière régulière aux réunions du comité de ce pacte. Le gouvernement souhaite élaborer une version 2 du pacte pour début 2017.

L'UMIH a publié un guide de bonnes pratiques pour vaincre toutes les formes de gaspillage dans les hôtels afin d'améliorer l'impact sur l'environnement et la performance de leur établissement.

Après le succès du Guide de bonnes pratiques pour vaincre le gaspillage dans la restauration, édité par l'UMIH en 2015, il était naturel de publier une déclinaison dédiée aux hôteliers.

Véritable mode d'emploi à destination des professionnels, ce guide élaboré par la Commission Développement durable de l'UMIH, grâce à la contribution de près de 200 hôteliers, propose des mesures simples, faciles et rapides à mettre en œuvre pour limiter durablement l'impact sur l'environnement des hôtels.

e. Prévention des risques professionnels

L'UMIH a signé en août 2015 une Convention Nationale d'Objectifs avec la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) afin de prévenir et ainsi réduire les risques professionnels dans les établissements du secteur CHR.

Cette convention permet à l'ensemble des professionnels de bénéficier d'aides techniques et financières, spécifiques à leur établissement, pour la réalisation de travaux de prévention de risque. Le montant maximal d'aide apporté par la caisse pour un établissement sera de 50000 €.

Le 4 janvier 2016, un avenant à cette convention a été signé pour y intégrer les hôtels sans restaurant qui ne faisait pas partie initialement du champ d'application.

Un avenant à la convention des commerces de viandes, poissons et charcuteries artisanales est également en cours de signature pour y intégrer les traiteurs organisateurs de réceptions.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, une nouvelle aide est en place pour inciter les exploitants CHR à s'équiper d'un lave-verres avec osmoseur.

f. Gestion des bio déchets

Les établissements de restauration produisant plus de 10 tonnes par an de biodéchets sont tenus depuis le 1er janvier 2016 d'effectuer un tri de ces déchets, en vue de leur valorisation.

Aussi, pour aider les restaurateurs à appliquer cette nouvelle réglementation, l'UMIH participe au sein du GECCO à la réalisation d'un guide de bonnes pratiques de gestion des biodéchets en restauration.

g. Opération ADEME – 50 entreprises témoins

L'UMIH a participé à l'opération de l'ADEME 50 entreprises témoins « déchets et énergie », qui s'est achevée en octobre 2016 et qui avait pour objectif de suivre pendant 2 ans des entreprises mettant en place des actions sur les thématiques déchets et énergie, avec pour chacun un retour sur investissement inférieur à 6 mois.

Les 49 PME suivies pendant 2 ans ont fait des économies significatives :

- 3 M€/an économisés en mettant en œuvre des actions simples sur leurs consommations de matières et d'énergie et sur leurs déchets.
- 60 K€/an d'économies par entreprise en moyenne (de 2 k€/an à 375 k€/an)
- 7 mois, c'est le temps moyen de retour sur investissement.

La démonstration par l'exemple de la rentabilité des actions en la matière n'est donc plus à démontrer !

h. Affichage environnemental dans les hôtels

L'UMIH participe depuis plusieurs années à un groupe de travail piloté par l'ADEME sur l'affichage environnemental dans les hôtels.

L'affichage environnemental consiste à donner au client le coût environnemental de la nuitée et du petit-déjeuner. Il permet également de suivre chaque année ses impacts environnementaux en vue de les réduire et donc de faire des économies sur les charges d'exploitation.

Une phase expérimentale de pré-déploiement du dispositif débutera d'ici la fin de l'année. 100 hôtels bénéficieront d'un suivi pendant 3 ans. L'UMIH participera à cette opération en tant que partenaire.

i. Guide « En avant le numérique »

Ce guide s'adresse aux dirigeants de restaurants, qui pensent que le numérique peut aider leur entreprise à conquérir de nouveaux marchés, à mieux mobiliser ses salariés, à faire face aux changements de comportements des clients.

Le numérique n'est pas réservé à quelques entreprises initiées. Au contraire, il est l'affaire de tous les chefs d'entreprises qui cherchent des clés pour se différencier ou anticiper les marchés du futur.

j. Garantie financière

Beaucoup de nos adhérents proposent à leur clientèle, en complément de l'hébergement, de bénéficier d'une offre globale avec d'autres activités, comme par exemple du golf ou des excursions touristiques. Dans la mesure où le client paie la prestation totale à l'hôtelier, ce dernier se voit soumettre à la réglementation très contraignante du forfait touristique : il doit s'immatriculer en tant qu'agent de voyages auprès d'Atout France et souscrire une garantie financière. Nous avons cherché une solution et trouvé un courtier, ASTART, pour assister les adhérents dans la constitution des dossiers, et un assureur, GROUPEAMA, pour proposer un cautionnement financier lié à l'habilitation tourisme à un prix extrêmement attractif.

Par ailleurs, nous travaillons à la transposition en droit français de la nouvelle directive « Forfaits touristiques » publiée le 11 décembre 2015 au Journal officiel de l'Union Européenne, afin de clarifier et d'assouplir les règles pour nos adhérents qui, alors même que les forfaits qu'ils proposent sont d'un montant peu élevé, se voient appliquer les mêmes contraintes que les agents de voyage proposant des séjours avec transport.

3. L'UMIH PROACTIVE

a. OTA/Loi Macron

Suite à l'adoption définitive en 2015 du contrat de mandat (cette disposition permet enfin à chaque hôtelier d'utiliser les supports digitaux pour proposer à ses clients des meilleurs prix et offrir une meilleure attractivité. Elle permet enfin de rééquilibrer les relations commerciales entre les hôtels et les plateformes de réservation en ligne.) et aux réactions non satisfaisantes des plateformes, l'UMIH maintient sa pression en étant intervenant volontaire au soutien du ministre de l'économie dans les actions auprès du tribunal de commerce contre Booking et de la Cour d'Appel de Paris contre Expedia et en alimentant l'autorité de la concurrence pour la clause de rendez-vous qui aura lieu le 6 décembre 2016.

En parallèle, l'UMIH a mis à disposition de ses adhérents de nombreux documents pour les accompagner dans la reprise en main de leur distribution directe (mode d'emploi, logo, bannière, flyer pour les clients, etc.). L'UMIH soutient également l'initiative lancée par l'HOTREC : « Réservez en direct », lancée en 17 langues dans 27 pays.

Nous vous rappelons que tous ces documents sont téléchargeables sur le site de l'UMIH.

b. Artisan cuisinier

L'UMIH a porté dans la loi Croissance et Activité et dans le projet de loi SAPIN II (actuellement en cours de discussions) des amendements visant à reconnaître le statut d'artisan-cuisinier.

Une fois la loi Sapin II promulguée, le gouvernement s'est engagé à publier le décret relatif au cahier des charges dans les semaines qui arrivent.

c. Economie grise

Pour mieux appréhender le travail qu'un tel dossier exige, nous allons vous détailler notre action et notre mobilisation sur ce sujet majeur.

3 phases :

- En amont : prendre l'opinion publique à témoin
- La loi : faire inscrire nos revendications
- Et après ?

i. En amont

L'UMIH a dénoncé inlassablement l'explosion de la concurrence déloyale liée à la multiplication de toutes les formes de commerces illégaux, notamment la location meublée touristique via des plateformes étrangères. Cette activité s'est développée de manière exponentielle, sans aucun contrôle, et en abusant, la plupart du temps, du flou juridique jusqu'à devenir de vraies activités hôtelières déguisées.

L'UMIH a monté plusieurs opérations, au niveau national et au niveau européen, pour mettre en lumière l'industrialisation PAS COOL de l'économie dite collaborative et a proposé une série de mesures pour encadrer cette activité.

En 2016, l'UMIH et le GNC ont déploré que la plateforme Abritel-Homeaway (Groupe Expedia), principal partenaire de l'UEFA EURO 2016™, n'ait pris aucun engagement pour collecter la taxe de séjour, avec les 10 métropoles accueillant les championnats.

L'ensemble des professionnels de l'hébergement ont alors décidé de réserver pendant la compétition cette taxe de séjour afin de rappeler aux exécutifs locaux et nationaux de mettre fin à cette iniquité fiscale et demander une collecte effective et en toute transparente.

→ Cette opération, largement relayée dans les médias, a eu un impact important auprès de l'opinion publique et auprès des parlementaires qui s'apprêtaient à discuter du projet de loi pour une république numérique.

ii. Lobbying : faire inscrire dans la loi nos propositions

Une fois que nous avons démontré l'industrialisation du phénomène et pris l'opinion publique à témoin, nous avons œuvré pour faire porter dans la loi Numérique nos propositions :

- Nous avons contribué au rapport Terrasse, base de la loi Numérique
- Au plan national, nos élus ont rencontré les parlementaires, les ministères et le cabinet du Premier ministre pendant des mois et des mois pour faire prendre conscience du phénomène et répéter nos propositions.
- Au plan local, vous vous êtes également mobilisés pour porter ce message auprès de vos parlementaires.

L'UMIH a ainsi obtenu que soit adopté aux articles 49 et 51 de la loi Numérique des mesures obligeant les plateformes de mise en relation d'hébergement à la nuitée à la **transparence** et aux **contrôles** pour une **concurrence saine entre tous les acteurs** :

- Les communes qui le souhaitent pourront mettre en place **un numéro d'enregistrement** (proposition de l'UMIH et du GNC) figurant obligatoirement sur toutes les annonces de toutes les plateformes. → Cela signifie **la fin de l'opacité** car les loueurs seront identifiés, **fin de la tromperie** pour le consommateur qui saura s'il s'agit d'une activité collaborative ou d'une activité professionnelle, et la connaissance de l'offre touristique globale pour les municipalités.
- Les plateformes devront obtenir de chaque loueur le statut de la résidence (principale ou non), et veiller à ce qu'une résidence principale ne soit pas louée plus de 120 jours par an sur leur site.
- La qualité de l'annonceur particulier / professionnel devra être indiquée

i. Et après ?

Nous restons vigilants sur la mise en œuvre de la loi avec la rédaction des décrets d'application qui devront être publiés avant avril 2017.

Par ailleurs, nous continuons de plaider pour renforcer les dispositifs sous l'angle fiscal (PLF et PLFSS) avec le même leitmotiv: la transparence et la concurrence saine.

- **Le maintien de l'article 10** du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Cet article vise à imposer aux particuliers qui louent des biens au travers de plateformes au-delà du seuil de 23 000 € de s'affilier au régime social des indépendants (RSI) et de remplir leurs obligations sociales ; comme tout travailleur, qu'il soit indépendant, chef d'entreprise ou salarié. La discussion est toujours en cours au Parlement: le seuil n'est pas encore fixé. En tout état de cause, pour l'UMIH, le seuil de 23 000 € annuel, soit 2 000 € par mois est beaucoup trop élevé.
- **L'introduction de la transmission automatique des données.** Les plateformes transmettraient annuellement au fisc les montants des revenus perçus par les utilisateurs. Sur ce sujet, nous avançons, pierre après pierre. Notre amendement, a été adopté en commission par l'Assemblée nationale, mais retiré lors de l'examen en séance publique. Nous continuons notre mobilisation au Sénat.

Parallèlement, l'UMIH a travaillé au sein du Conseil national de la Consommation sur l'avis publié le 26 janvier 2016 qui intègre nos demandes sur l'information sur la qualité de l'offreur et sur les critères de fonctionnement des plateformes.

Cet avis a largement inspiré le décret d'application de l'article 49 de la loi Numérique qui met à la charge des plateformes en ligne des obligations d'information, de loyauté et de transparence. A titre d'exemple, l'obligation de communiquer la qualité des offreurs, et notamment leur statut de professionnel ou de particulier a notamment été reprise.

Le phénomène étant mondial, nous avons également collaboré avec nos homologues japonais et newyorkais. Une délégation UMIH est allée au Japon présenter nos propositions et notre travail pour obtenir ces avancées. Roland HEGUY a également rencontré le président des hôteliers de l'Etat de New York et a soutenu leur action auprès du Gouverneur de l'Etat de New York.

d. Avis en ligne

L'UMIH a participé activement à l'AFNOR aux travaux de normalisation sur les avis fiables sur Internet avec la publication de la norme en juillet 2013. Si des marges de progrès persistent, l'UMIH a tout de même obtenu satisfaction sur plusieurs points, notamment la preuve d'achat, le délai de péremption de 2 ans dans le calcul de la note d'un établissement, un meilleur encadrement du droit de réponse.

C'était une grande première puisqu'il n'existait aucun document normatif traitant de l'avis de consommateurs sur internet.

L'UMIH a poursuivi ses travaux pour fiabiliser les avis en ligne et a soutenu la mesure inscrite dans la loi pour une République Numérique **visant à imposer aux sites internet mettant en ligne des avis d'indiquer, de manière explicite, si leur publication a fait l'objet d'un contrôle.**

En application de cette disposition, il doit être indiqué si le site procède ou non à un contrôle des avis et, si tel est le cas, les principales caractéristiques de ce contrôle doivent être précisées.

L'UMIH participe actuellement, en tant que **co-rapporteur**, au groupe de travail du Conseil National de la Consommation qui a été saisi du mandat visant à déterminer les informations essentielles et adaptées que devront fournir les sites internet. Cet avis devrait très largement inspirer la rédaction du décret d'application de ce nouvel article.

E. Signalétique d'information locale (SIL) et pré-enseignes dérogatoires

Nous montons au créneau sur le sujet des pré-enseignes, préoccupations partagées par de nombreux professionnels en zone rurale.

Depuis le 13 juillet 2015, les pré-enseignes dérogatoires doivent être supprimées en dehors des agglomérations et dans les communes de moins de 10 000 habitants. A la place, les professionnels CHRD peuvent utiliser la signalétique SIL. **Cette réglementation est un non-sens économique pour nos établissements situés notamment en zone rurale. Ce dossier n'est pas clos pour l'UMIH.**

Nous sommes actuellement en discussion avec les cabinets ministériels (Aménagement du territoire, Intérieur, Premier ministre, Bercy et Quai d'Orsay), l'Association des villes et communes rurales, pour demander la révision de cette disposition.

f. Verres gravés

L'UMIH traite des sujets majeurs tels que l'économie grise mais se doit également d'examiner et d'agir sur tous les thèmes y compris ceux qui paraissent plus modestes.

Nous avons œuvré pour que le décret-loi du 30 juillet 1935 qui imposait dans les débits de boissons que « la contenance des bouteilles autres que d'origine, carafe, verres, etc.. en service soit gravée sur les récipients eux-mêmes », ne soit pas reconduit et bien supprimé.

g. SACEM-SPRE

L'UMIH continue à travailler avec la SACEM et la SPRE pour que nos professionnels CHRD puissent poursuivre les activités culturelles et développer la musique dans leurs lieux de convivialité, de lien social et de vie. La musique est au cœur de la vie de nos entreprises, au cœur de nos métiers.

Nous vous rappelons que nous avons obtenu une avancée importante cette année dans notre négociation dure et ferme sur l'abattement pour les CHR.

Nous avons obtenu l'engagement de la part de la SACEM de lisser dans le temps la baisse des 33%:

- Maintien de 33% en 2016 et 2017
- Changement d'abattement en 2019 : A partir de 2019 : la réduction protocolaire sera progressive **en fonction de la représentativité et du niveau d'engagement de l'organisation professionnelle** : 20%, 24% ou 28%.

- La réduction de 20% minimum est réservée aux organisations professionnelles représentatives et générant via leurs adhérents des droits d'auteur SACEM supérieurs à 500.000 euros
- La réduction de 28% est réservée aux organisations professionnelles avec implication forte, soit uniquement l'UMIH.

→ En d'autres termes, la réduction protocolaire passe de 33% à 0%, 20%, 24% ou 28% selon les OP. Cela devient un vrai atout de syndicalisation pour l'UMIH !

h. Cafés Cultures :

Au sein de la « Plate-forme Nationale des Cafés Cultures », a été créé un fonds d'aide à l'emploi artistique, dispositif global et unique en France, prenant notamment en charge une partie des coûts salariaux, à destination des cafés qui sont le premier maillon de la diffusion artistique. Avec la création du groupement d'intérêt public « Cafés Cultures », l'UMIH a œuvré pour la généralisation du dispositif à l'échelle nationale.

i. Motoneige

L'UMIH s'est mobilisée pour faire publier au JO un décret permettant aux établissements touristiques d'altitude offrant un service de restauration de pouvoir utiliser des engins motorisés pour le convoyage de leur clientèle.

C'est un travail de plus de deux ans pour faire lever cette interdiction qui aurait pu être à l'origine de la disparition de milliers d'emplois et de centaines de fermetures partielles de restaurants d'altitude dans nos stations de montagne.

j. Projet de loi Montagne

Le projet de loi Montagne est en cours de discussion au Parlement. Nous avons adressé deux courriers et nous avons été auditionnés par les rapporteurs du texte afin de faire valoir la condition des employeurs des établissements saisonniers et les salariés saisonniers des établissements saisonniers et des établissements permanents

L'un des axes du projet de loi vise à « soutenir l'emploi et le dynamisme économique ». Il comprend des mesures visant à :

- Répondre à des problèmes de la vie quotidienne des habitants et des acteurs économiques en favorisant le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile.
- Encourager la pluriactivité et faciliter le travail saisonnier en :
 - Facilitant le logement des travailleurs saisonniers
 - Instituant une meilleure prise en compte des spécificités de la montagne dans l'offre des organismes de formation professionnelle, spécialement en matière de bi-qualification.

k. Résidences hôtelières

Depuis 2010, l'UMIH développe un projet innovant de résidences hôtelières pour nos saisonniers. Et le projet pilote d'Antibes- Juan-les-Pins, porté par l'action sociale de notre branche HCR, verra le jour en 2017.

III. Affaires sociales et Formation professionnelle

1. Bilan sur la Formation professionnelle

a. Politique formation professionnelle continue

- Négociation et signature d'un accord relatif à l'OPCA, l'orientation, la formation professionnelle, et l'apprentissage le 26/05/16
- Mise à jour de la liste des certifications éligibles au Compte Personnel de Formation pour le secteur
- Gouvernance de l'OPCA Fafih :
 - Négociation et création de la Section Paritaire Professionnelle HCR au sein de l'OPCA Fafih (46,6 % des sièges détenus par l'UMIH / 80 % des sièges détenus par l'UMIH est ses syndicats associés)
 - Négociation et renouvellement des CRPEF pour une adéquation avec la réforme de la formation professionnelle, la représentativité patronale et la réforme territoriale (34,2 % des sièges détenus par l'UMIH / 61,9 % des sièges détenus par l'UMIH est ses syndicats associés)
 - Séminaires de réflexion sur l'évolution de l'offre de formation à l'heure du digital

b. Politique de certification et de qualification :

Poursuivre l'amélioration de l'adéquation entre les besoins de compétences de nos entreprises et les référentiels des certifications pour la qualification des salariés (diplômes de l'Education Nationale, Certifications de branches, etc...)

- Après la rénovation du CAP Cuisine, entérinée par la publication de l'arrêté du 17/03/16 et une mise en œuvre dans les établissements de formation en septembre 2016, l'UMIH a travaillé à la création du CAP Commercialisation et services en HCR, relevant de la fusion des 3 CAP « Restaurant », « service en Brasserie Café », et « Services Hôtelier ». Ce nouveau CAP dont la validation devrait intervenir en janvier prochain serait mis en œuvre en septembre prochain dans les établissements de formation.
- La refonte de tous les CQP du secteur en blocs de compétences débutée en 2015 a été finalisée et leur inscription au RNCP devrait intervenir courant 2017. Cette refonte a également été l'occasion de renouveler les modalités de validation des CQP dans le cadre d'un système d'assurance qualité maîtrisé par la branche.
- Création de deux certifications spécifiques aux HCR et plus largement à l'activité du tourisme :
 - Le certificat relation de services - secteur tourisme
 - Le certificat management intermédiaire
- Participation active aux jurys de CERTIDEV avec 3200 CQP-IH traité en 2016.

c. Développement de l'apprentissage :

- Participation active de l'UMIH au plan de relance de l'apprentissage du gouvernement issu de la quatrième conférence sociale (d'octobre 2015).
- Lobbying auprès du gouvernement pour lutter contre l'orientation par défaut et revaloriser la voie de l'apprentissage qui a permis de

- Rendre obligatoire pour les établissements de formation, l'information des jeunes et des parents sur les taux d'insertion post-formation relatifs aux métiers visés et à la voie d'accès (apprentissage / scolaire)
- Intégrer systématiquement le choix de l'apprentissage dans le « système d'information et d'orientation post-troisième ».
- Refonte de la convention de partenariat à l'attention des CFA du réseau de l'OPCA-Fafih pour déployer une politique d'apprentissage du secteur HCR cohérente sur tout le territoire national.
- Nouvelles règles, nouveaux critères et nouveaux indicateurs pour le financement des CFA (dotation sur les fonds de la formation professionnelle, répartition de la taxe d'apprentissage.)

d. Pilotage de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications

- Etude sur l'impact des attentats du 13 novembre 2015 et de la menace terroriste sur le tourisme;
- Etude sur la perception des chefs d'entreprise à l'égard de l'apprentissage dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs ;
- Mesure et analyse des taux de rupture dans les dispositifs de formation en alternance (en cours).

e. Développement de l'emploi

- Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un Groupement d'Employeur d'Insertion et de Qualification (GEIQ) pour les établissements d'hospitalité de prestige
- Nouveau partenariat avec un site d'offres d'emplois en ligne « HotelCareer » afin d'apporter des solutions aux professionnels dans la gestion de leur entreprise et de leurs ressources humaines. Ce partenariat offre des tarifs préférentiels aux adhérents pour la diffusion d'offres d'emploi.

f. Gouvernance de l'AGEFICE

- Poursuite et élargissement de l'opération « mallette du dirigeant » dont l'objectif est d'offrir aux Chefs d'entreprise les moyens d'effectuer un diagnostic de leur activité et de mettre à leur disposition des outils concrets de mesures correctives de gestion. Il s'agit donc d'une formation entièrement financée, adaptée aux besoins du chef d'entreprise. Les thèmes retenus pour 2016 :
 - Comptabilité-Analyse financière-Interprétation de tableaux de bord
 - Nouvelles technologies et compétences numériques
 - Communication et marketing
 - Ressources Humaines et Management
- Renouvellement des relations entre Agefice et les UMIH points accueil
 - Conventionnement permettant l'évolution de la rémunération/indemnité des Points d'Accueil sous forme de forfait de 50 € par dossier payé (indépendamment du coût pédagogique de l'action suivie)
 - Formation des points accueil
 - Nouveaux support de communication à destination des points accueil AGEFICE

2. Bilan sur les affaires sociales

a. Les réunions 2016 :

Afin de maintenir un dialogue social de branche constructif et régulier, l'UMIH a :

- maintenu le rythme d'une réunion 1 fois par mois de la commission des Affaires sociales et de la Formation professionnelle ;
- et a participé à plus d'une trentaine de réunions paritaires (commission mixte paritaires, bilatérales, réunions patronales)
- concernant le dossier HCR santé, le rythme des réunions est de 1 à 2 par semaine.

Afin d'empêcher certaines dispositions législatives contre productives pour notre secteur, l'UMIH :

- A participé à de nombreuses réunions au Ministère, auditions au Sénat et à l'assemblée nationale sur de nombreux projets de loi et notamment lors de la rédaction du projet de loi El Khomri.

b. Sur les Négos de branche 2016 :

- Un pacte de responsabilité exclusivement rédigé par l'UMIH et le GNC, travaillé et signé par le patronat

Il a été signé par toutes les organisations patronales le 15 mai dernier mais aucune organisation syndicale de salariés n'est venue le signer, en raison du refus par le collègue employeur d'y mettre une prime d'attractivité.

Il a cependant été transmis au Ministère en juillet 2016 afin de démontrer que le patronat a joué le jeu.

- Une nouvelle grille des salaires applicable depuis le 1er août 2016 et signée par toutes les OP et toutes les OS à l'exception de la CGT

Suite à l'augmentation du SMIC au 01/01/16 (9,67 €) et afin de respecter l'engagement pris dans le cadre de l'avenant n° 6 du 15/12/09 (SMIC + 1%), les partenaires sociaux ont dû négocier une nouvelle grille. Elle est a minima (augmentation de 0,6%) et il n'y en avait pas eu depuis le 20 septembre 2014 (date de la dernière grille)

- Une sécurisation juridique indispensable : l'avenant sur les forfaits jours des cadres

L'avenant relatif aux forfaits jours, signé le 16 décembre 2014 et étendu le 8 mars 2016 (!!!) contient une réserve basée sur une jurisprudence récente (2015) et entraînant une insécurité juridique quant à l'application de notre avenant, pourtant sécurisé à l'époque de sa signature. Les partenaires sociaux ont donc décidé de repartir en négociation sur ce thème.

Cependant, la loi El Khomri, à son tour, est venue renforcer certaines dispositions relatives au suivi de la charge de travail du salarié, en renforçant notamment le formalisme et en créant un droit à la déconnexion du salarié.

En conséquence et afin que cet avenant fasse l'objet d'une extension sans réserve, il a été renégocié lors de la CMP du 7 octobre 2016. Il a été signé par toutes les OS à l'exception de la CGT et par toutes les OP. Il est actuellement en cours de procédure d'extension.

- Un avenant sur le temps partiel rejeté par les syndicats de salariés, au motif que le patronat était défavorable à la fixation d'une durée minimale de travail en fonction des postes de travail. Cette méthode aurait conduit à une usine à gaz impossible à gérer en pratique.

En conséquence et suite aux besoins du secteur, l'UMIH a souhaité sortir de la loi sur le temps partiel deux autres dispositions à savoir le complément d'heures et le temps de coupure.

Sur le complément d'heures : il s'agit tout simplement de permettre aux entreprises d'augmenter temporairement la durée du travail des salariés à temps partiel par un avenant au contrat de travail intitulé « complément d'heures »

Sur le temps de coupure : depuis la loi El Khomri, il n'est plus possible de faire un temps de coupure supérieur à 2h pour les salariés à temps partiel sans octroyer de contrepartie. L'UMIH travaille actuellement à la redéfinition de contreparties dans le cadre de l'interruption d'activité (coupure) et ce, pour se mettre en conformité avec la loi. Il est nécessaire que les adhérents, et notamment les restaurateurs, puissent faire faire à leurs salariés à temps partiel des temps de coupure supérieur à 2h.

Ces deux avenants ont été déjà soumis à plusieurs CMP qui de leur côté font état de revendication sachant que la loi est de leur côté.

Il réclame par exemple une prime de coupure correspondant à 2 €/heure.

- **Les chèques vacances :**

Les partenaires sociaux ont décidé de travailler sur ce thème, notamment pour les entreprises ne disposant pas de comité d'entreprise. Des groupes de travail vont être mis en place. Cela permettrait peut-être de fidéliser les salariés de notre secteur et de le rendre plus attractif par un autre moyen que l'allocation d'une prime.

- **Classifications :**

Constitution d'un groupe de travail paritaire en vue de réviser (toiletter) la grille de classifications prévu par la CCN de 1997 et ainsi répondre à l'engagement pris par les partenaires sociaux dans le cadre de l'avenant n° 6 du 15/12/09.

3 réunions ont eu lieu les 19 janvier, 15 février et 4 avril 2016 : révision des emplois repères et positionnement des nouveaux emplois repères dans la grille.

Prochaine CMP / Ordre du jour

Rappelons que nous avons boycotté la CMP du 24/06/16 suite aux agissements de la CGT lors des rassemblements contre la loi El Khomri. Tout le collège patronal était d'accord pour suspendre les négociations sociales jusqu'à nouvel ordre.

Prochaine CMP : le 13 janvier 2017

- Avenant sur le complément d'heures et le temps de coupure
- Chèques vacances
- Rémunération du travail du dimanche : il s'agit d'un non sujet pour l'UMIH (et l'ensemble des organisations patronales). En effet, l'UMIH a fait valoir que, contrairement à d'autres secteurs qui ont un intérêt à ouvrir le dimanche au regard de leur chiffre d'affaires, ce n'est pas le cas de notre secteur pour lequel le travail du dimanche est un jour normal de travail.

c. Dossiers législatifs en cours, après la loi EL-KHOMRI, et le projet de loi Montagne

L'UMIH travaille actuellement sur le dossier de la médecine du travail.

En effet, La question de la médecine du travail n'est pas traitée sur le fond mais sur la forme :

Désormais,

- la visite médicale d'embauche est remplacée par une visite d'information et de prévention ;
- les visites périodiques sont espacées ;
- un examen médical d'aptitude est maintenu pour les salariés affectés à un poste à risques

Quid du problème de la pénurie des médecins du travail.

Quid du problème du coût, trop disparate en fonction des territoires et surtout forfaitaire sans distinction de la nature de l'établissement (saisonnier ou permanent) ou du contrat de travail (CDD ou CDI).

Et enfin, quid du problème du lieu de la visite médicale pas toujours adapté pour le salarié.

L'UMIH s'est jointe à différentes branches pour exercer une action commune auprès du Ministère afin que celui-ci puisse traiter des problèmes de fond de la médecine du travail.

d. Les négociations UNEDIC : la surtaxation des CDD de nouveau sur la table

Suite au constat d'échec de la négociation interprofessionnelle sur l'assurance chômage acté par les partenaires sociaux en juin 2016 (après 4 mois de négociation), Mme El Khomri a organisé, en septembre dernier, des rencontres avec les partenaires sociaux.

Le dossier de l'assurance-chômage a été au centre des discussions : il a été demandé au patronat et aux syndicats de se remettre autour de la table à l'automne.

Les syndicats y sont prêts, à condition que M. Gattaz ouvre le jeu et revienne sur son refus de discuter de la surtaxation des contrats précaires qui a fait capoter les discussions au mois de juin dernier.

Le président du Medef, qui se dit prêt à négocier, a réaffirmé son refus de toute augmentation du coût du travail. L'UMIH ne peut qu'approuver cette prise de position.

Néanmoins, l'UMIH reste mobilisée et vigilante sur les éventuelles mesures qui pourraient être négociées ou acceptées en ce sens lors de la reprise des négociations.

Et s'il le faut, nous ne manquerons pas, **à nouveau**, de faire part de notre totale opposition à toute taxation des CDD, comme nous l'avons fait dernièrement dans le cadre du projet de loi Travail El Khomri :

- Par communiqués de presse ;
- Par des courriers aux trois interprofessionnels, MEDEF, UPA et CGPME
- Par une audition devant les sénateurs
- Par des RDV successifs avec les conseillers de la Ministre du Travail
- Et par courriers au 1^{er} Ministre et à la Ministre du Travail.

Toutes ces actions ont fait que la prime de précarité qui était prévue pour les CDD saisonniers et les contrats d'extra a été retirée de la loi Travail.

e. Le compte pénibilité

L'UMIH soutient le combat mené par le MEDEF et la CGPME auprès des pouvoirs publics en vue de sa suppression. Malgré la suppression de la fiche individuelle de pénibilité, ce dispositif demeure extrêmement complexe sur le plan administratif et au surplus engendre des cotisations supplémentaires pour les entreprises.

L'UMIH, même si elle travaille en parallèle, adhère à la position du MEDEF comme la majorité des branches, sur le fait qu'aucun référentiel de branche ne doit être soumis à homologation.

Elle a également été **auditionnée par M. DE VIRVILLE** et lui a fait savoir l'aberration d'une telle loi pour les PME et TPE.

f. L'action sociale HCR

L'UMIH tenait à souligner et à remercier HCR santé et prévoyance pour le soutien et l'aide apportés en faveur des entreprises et des salariés en difficultés à la suite des attentats notamment de juillet dernier à Cannes

Si cela a pu se faire c'est grâce à HCR dont sa force première est d'offrir un « *régime de mutualisation* » et non un « *régime d'opportunité* ».

C'est pourquoi, nous recommandons aux adhérents de continuer d'affilier leurs salariés auprès d'HCR santé, qui est seul garant de la protection et de la défense des intérêts de nos entreprises et de nos salariés.

Pour préserver ce régime de branche et sa mutualisation, l'UMIH a mis en place des réunions d'information dans les départements qui le souhaitent et travaille activement sur ce dossier par le biais d'au moins 2 réunions par semaine.

Elle est également à l'origine de la création d'un produit TNS suite aux nombreuses demandes en la matière.

g. Le RSI

Participation de l'UMIH à 3 réunions à la CGPME relative au RSI en 2016 et à l'origine de nombreux courriers afin que le RSI revoit son fonctionnement.

L'UMIH maintient le fait que le RSI doit continuer d'exister mais avec un fonctionnement différent. Il n'est pas souhaitable que les indépendant passe sur le régime de droit commun. Cela leur coûterait plus cher. Cependant il est indispensable que le RSI se modernise.

Pour cela, l'UMIH a toujours, reste et est autour de la table et participe à toutes les réunions en la matière.

Le gouvernement, face à une telle mobilisation et à la parution de nombreux rapports négatifs en la matière, a créé un comité de suivi en 2015 qui s'est réuni plusieurs fois en 2016 avec pour objectif d'assurer un suivi des engagements pris pour améliorer les relations entre le RSI et les assurés

De plus, Mise en place du COG 2016-2019 (Convention d'Objectifs et de Gestion du RSI) négociée entre l'Etat et le RSI et ayant pour objectif un développement des services auprès des TNS

IV. Représentativité

Depuis la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui a modifié les règles d'établissement et l'exercice de la représentativité patronale, nous nous sommes mobilisés pour répondre aux exigences de cette réforme.

Les obstacles furent nombreux tels que des modifications réglementaires en cours de « process », la complexité du dispositif, la mission des commissaires aux comptes qui s'est précisée au fil du temps... des modalités nouvelles...mais malgré ces difficultés nous avons atteint notre objectif.

Présenter et déposer un dossier de candidature de l'UMIH fiable, juste à la DGT le 8 novembre 2016.

Nous insistons tout particulièrement sur le fait que le poids et l'influence de l'UMIH dans les années à venir dépendaient directement de votre réactivité.

C'est l'occasion de remercier tous ceux qui ont répondu présents. Nous sommes conscients que nous avons dû parfois bousculer, relancer, enquiquiner... et à ce titre nous saluons en particulier la cellule de suivi que Brigitte BERNHARDT a su piloter avec diplomatie et savoir-faire lors de ces multiples relances.

Saluons aussi la **Création « ad hoc » de la plateforme www.umih-representative.fr**, le portail dédié au dossier représentativité de l'UMIH, qui a permis aux 106 bureaux départementaux de renseigner leurs informations. Merci Vincent et Jean-Michel.

Le résultat final sera connu en mars 2017 mais compte tenu de la position de l'UMIH de leader du secteur, nous devons démontrer en chiffres qu'elle était bien l'organisation numéro 1. On ne pouvait pas se « manquer ».

Les effets de la représentativité ont également joué sur l'interprofession puisque nous avons dû répartir nos adhérents et salariés sur les 3 organisations auxquelles nous appartenons :

MEDEF (55%) CGPME (35%) et UPA (10%).

En conclusion :

De nombreux enseignements seront tirés de cette longue procédure relative à la représentativité notamment que nous devons déjà nous préparer pour la prochaine pesée. Celle-ci aura lieu en 2021.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un dispositif nommé « UMIH en direct » qui permettra de ne pas laisser d'adhérents sur le bord de la route.

Remerciements

